



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le



16042205

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 848.634.984

Dénomination

(en entier) : **PONTE MUNDI**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Chaussée de Louvain 467, 1030 Schaerbeek
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert de parts

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale extraordinaire
du 2 février 2016

Les associés, représentant la totalité des parts sociales ont consenti à se réunir et ont communément arrêté l'ordre du jour.

La séance s'est tenue au sein du Cabinet d'avocats LEXIAL, chaussée de Louvain 467, 1030 Bruxelles et a été présidée par Madame Botagoz JARDEMALIE.

Sont présents

-Madame Botagoz JARDEMALIE, de nationalité kazakh, née le 10 juillet 1978 à Kazakhstan, domiciliée à Le Rêve, Apt 4100, 04-4224102 Dubaï, Emirats arabes unis ;

-Monsieur Petro SZTYK, de nationalité canadienne, né le 24 mai 1971 à Kazakhstan, domicilié à Le Rêve, Apt 4100, 04-4224102 Dubaï, Emirats arabes unis.

Représentés par Natali AFSAR, avocate au barreau de Bruxelles.

Ordre du jour

Cession de parts sociales.

Exposé du Président

L'assemblée générale autorisée à l'unanimité :

-Madame Botagoz JARDEMALIE, à céder la totalité de ses parts sociales, soit 51 parts sociales à l'entreprise individuelle RUCHAT LEXIAL, n° d'entreprise (IDE) CHE-497.142.640, dont le siège social est établi à Route de St-Julien 184A, CH-1228 Plan-les-Ouates (Genève), Suisse.

-Monsieur Petro SZTYK, à céder la totalité de ses parts sociales, soit 49 parts sociales à l'entreprise individuelle RUCHAT LEXIAL, n° d'entreprise (IDE) CHE-497.142.640, dont le siège social est établi à Route de St-Julien 184A, CH-1228 Plan-les-Ouates (Genève), Suisse.

Les associés déclarent que les 100 parts sont à l'instant souscrites en espèces, au prix de 500,00 euros chacune, comme suit :

-Par RUCHAT LEXIAL : 100 parts, soit pour 50.000 euros.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

« Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Fait à Bruxelles, le 2 février 2016 ;

Les membres de l'assemblée générale

Madame Botagoz JARDEMALIE

Monsieur Petro SZTYK

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature